

Disparition dans les Landes : la mère avoue avoir noyé son bébé (encore) !!!

Conseils et mises en garde

Publié par: Walda Colette Dubuisson

Publié le : 30-12-2013

STOP aux meurtres de bébés et de petits bouts, ces « MONSTRES » n'ont aucune excuse de tuer des enfants : employez la contraception , vous avez le choix de contraceptifs !!!

Qu'est ce qu'une méthode contraceptive efficace ?

Quelle est votre situation personnelle et affective ? Êtes-vous célibataire ou en couple ? Si vous êtes en couple : Êtes-vous dans une relation stable et de confiance avec votre partenaire ? Si vous êtes célibataire, avez-vous des rapports sexuels peu fréquents ? Avez-vous plusieurs partenaires ?

Quel est votre mode de vie ? Vous voyagez beaucoup et sur de longues distances ? (Le décalage horaire peut rendre compliqué la prise de pilule à l'heure...).

Quel est votre tempérament ? Vos journées sont-elles planifiées à l'avance ? Pouvez-vous prévoir dans quelles conditions vous serez pour la prochaine prise de votre contraceptif ?

Avez-vous des enfants ? Souhaitez-vous en avoir, bientôt ou plus tard ?

D'un point de vue physiologique : Avez-vous naturellement des règles douloureuses et abondantes ?

En souffrez-vous ?

Avez-vous de l'acné ?

Souffrez-vous d'une maladie chronique ?

Étudiez bien l'article sur le sujet :

<http://www.choisirsacontraception.fr/>

Ça suffit ces meurtres et les maltraitements à enfants !!!

Une mère de famille landaise de 28 ans devrait être mise en examen ce samedi soir pour avoir noyé son nouveau-né, un homicide qu'elle a dissimulé durant trois mois en le faisant passer pour un abandon.

Cette femme, déjà mère d'un garçon de 6 ans et de deux fillettes de 5 et 2 ans, avait été placée en garde à vue jeudi après-midi à Mont-de-Marsan, trois mois exactement après la naissance de Nicolas, son quatrième enfant, dans la nuit du 26 au 27 septembre.

Elle devait être déférée samedi en début de soirée au parquet, en vue de sa mise en examen par un juge d'instruction pour l'homicide du bébé.

L'enquête menée par la Brigade de recherches de la gendarmerie de Mont-de-Marsan, co-saisie avec la Section de recherches de Pau, avait été déclenchée suite à l'alerte donnée par la grand-mère paternelle du bébé qui avait contacté les services de la protection de l'enfance pour obtenir sa garde après avoir appris par le père qu'il avait été abandonné.

Mèche de cheveux

Selon le récit de la mère en garde à vue, le bébé est né dans la nuit du 26 au 27 septembre, en dehors du domicile familial et « sous un pont », a déclaré le procureur. La grossesse puis la naissance n'ont jamais été déclarées, a-t-il précisé en ajoutant que les gendarmes ont retrouvé au domicile familial « une mèche de cheveux » du petit que les parents avaient gardée.

Sa mère, résidant avec son compagnon dans le petit village landais de Serres-Gaston, à 30 km au sud de Mont-de-Marsan, l'a gardé et allaité pendant toute la journée du 27.

Dans la soirée, suite à une discussion avec son conjoint, au chômage depuis plus d'un an, sur l'impossibilité d'assumer financièrement cet enfant, elle lui avait annoncé qu'elle allait se rendre à l'hôpital de Mont-de-Marsan pour l'abandonner.

Elle l'avait alors emmené dans sa voiture, à proximité d'un lac avant de s'arrêter finalement en bordure du lac d'Agés. Elle y aurait encore allaité l'enfant, « avant de le déposer nu, dans l'eau », a déclaré le procureur, en précisant que les chances de retrouver son corps sont très minces. « Elle a désigné aux gendarmes le lieu où elle l'avait abandonné », a-t-il ajouté en précisant que le père de 29 ans, également en garde à vue, a eu un « choc émotionnel » très violent samedi matin en apprenant les propos de sa compagne, persuadé que l'enfant était encore en vie.

L'homme, qui avait expliqué à sa mère que le couple n'avait « pas les moyens d'élever un quatrième enfant », semble hors de cause.

La mère, sans emploi, touchait le revenu de solidarité active (RSA). Tombée enceinte en décembre 2012, elle avait évoqué cet enfant à venir avec le père dès le mois de février et le couple aurait à plusieurs reprises parlé du fait qu'ils ne pouvaient envisager, du moins financièrement, un quatrième enfant.

Samedi, aux abords du domicile de la famille, une petite copropriété située sur la place de l'église du village, gisait un sapin renversé, encore décoré. La porte de la maison était elle condamnée, barrée d'un bandeau rouge où l'on pouvait lire « attention scellé ».

Laurence, une voisine âgée d'environ 25 ans, ne cachait pas sa surprise, indiquant ne pas avoir su qu'un quatrième enfant était attendu. Selon elle, les trois premiers n'étaient « pas négligés », « très gentils », « très polis », « bien habillés » et jouaient avec les siens.

La mère devrait être mise en examen pour « homicide d'ascendant sur mineur de moins de 15 ans ». Le parquet va requérir son placement sous mandat de dépôt.

Source : <http://www.lavoixdunord.fr/>